

Saint-Pol de Léon

kastell
Paol

Restauration
de la cathédrale
Début des travaux : mai 2016

P. 5 à 6





ÉDITO

Pennad-stur

Chères Saint-Politaines, chers Saint-Politains,

En début de mandat, nous avons pris la décision de porter une attention toute particulière à la conservation du patrimoine de Saint-Pol, qui fait de notre cité l'une des plus pittoresques du Finistère.

Depuis quelques décennies la cathédrale, symbole Saint-Politein, montre des signes de faiblesse. Des pierres se désolidarisent peu à peu, mettant en péril l'ensemble de la structure. Au vu de l'urgence de la situation, l'équipe municipale et moi-même nous sommes saisis de la question. À partir du mois de mai nous allons donc engager un long chantier de restauration, appuyés de professionnels en la matière. Un dossier y est d'ailleurs consacré dans ce bulletin.

La restauration comprendra plusieurs phases durant lesquelles des technologies innovantes seront appliquées. Ce chantier sera un projet commun, chacun d'entre vous pourra apporter sa pierre à l'édifice via une souscription, mais également un projet vivant puisque des animations seront organisées jusqu'à la clôture du projet, en 2020.

En préservant cette grande dame, nous assurons la transmission de notre histoire aux générations futures. Une histoire vieille de 7 siècles dont le bourdon, culminant à 55m, est le témoin. L'année 2016 et les suivantes s'annoncent donc importantes pour notre ville.

Espérons que 2016 soit également de bon augure pour la France car nous fermons la porte sur une année sombre. Notre pays a subi les affres de la haine par deux fois, dont la dernière il y a quelques semaines à peine. Renforçons les liens de solidarité qui nous unissent, Français, Bretons, Saint-Politains, en se rappelant les valeurs qui nous rassemblent ; liberté, égalité et fraternité. Je reprendrai une citation de François-Régis Hutin au lendemain du 7 janvier 2015, "[...] dans la liberté, nous rétablirons la sécurité, la paix et la concorde, dans notre pays et dans notre civilisation."

Chers concitoyens, en ce début d'année 2016, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux.

Votre maire,
Nicolas Floch

Directeur de la publication : Nicolas Floch • Rédacteur en chef : Stéphane Cloarec • Mise en page : Mot compte triple • Rédaction : service communication • Impression : Prim • Crédits photos : ville de St-Pol-de-Léon (couverture, p.3, p.4, p.5, p.8, p.10, p.16), Natalia Kornilova (p.3), Agence de Ponthaud (p.7), Marcel Mochet (p.2, p.11), Olga Filonenko (p.3), Eric Jehanno (p.3), Antoine Fondrier (p.3), Max Loriquez (p.3), Pierre Capillon (p.4), Anne Gayan (p.4), Simon Dehaese (p.4), Jean-Claude G Photographies (p.4).

Pour toute information et suggestion : Hôtel de Ville, Place de l'Évêché, 29250 Saint-Pol-de-Léon • Tél. : 02.98.15.85.00. Fax : 02.98.69.25.41 • scloarec@saintpoldeleon.fr

Ce magazine est imprimé avec des encres végétales sur papier label PEFC - Gestion responsable et durable des forêts.



www.saintpoldeleon.fr
mairie.saintpoldeleon

SOMMAIRE

Talbenn

- P. 3 - 4 CULTURE ET ANIMATIONS
- P. 5 à 7 PATRIMOINE
Restauration de la cathédrale Paul Aurélien
- P. 8 PORTRAIT
Marie-Suzanne de Ponthaud
- P. 9 INFORMATIONS MUNICIPALES
- P. 10 - 11 ECONOMIE
Britanny Ferries, rencontre avec Jean-Marc Roué
- P. 12 à 14 INFORMATIONS MUNICIPALES
- P. 15 OPINION
Hervé Jézéquel - Bernard Simon
- P. 16 PORTRAIT
François Mazille, ophtalmologue

P. 10 - 11



Un Noël à Saint-Pol-de-Léon

- Illuminations de la ville. Jusqu'au dimanche 3 janvier.
 - Manège pour enfants. Jusqu'au dimanche 3 janvier. Esplanade de la Mairie. Payant. Ouverture tous les jours, de 14h à 19h.
 - Nombreuses animations organisées en partenariat avec les associations locales.
- Retrouvez le programme des animations de Noël sur : www.saintpoldeleon.fr
→ Renseignements : Ville de Saint-Pol-de-Léon - Service culturel - 02 98 15 85 52 culture@saintpoldeleon.fr

Spectacles associatifs au TST

▶ UNI'VERS'CENE. Pyjama pour six

→ **Théâtre**

Samedi 16 janvier - 20h30.
Renseignements : Christine Cadiou (ASCGO) - 06 60 78 98 26
Réservations : Maison de la presse - 9, rue du Gal Leclerc
Billetterie sur place à partir de 19h30
Tarif : 7€, gratuit jusqu'à 11 ans



▶ TRIO SAXIANA. Classic & Blues

→ **Concert de musique classique**

Samedi 5 mars - 20h30.
Renseignements et réservations :
Association le chant de la rive. 06 64 44 98 69
lechantdelarive@gmail.com
www.lechantdelarive.com
Tarifs : de 8 à 10€, entrée libre aux moins de 18 ans.



▶ THÉÂTRE DE LA RIVE.

La chambre mandarine

→ **Théâtre, nouvelle création.**

Samedi 27 février - 20h30.
Dimanche 28 février - 17h.
Billetterie sur place - Tarifs : de 5 à 8€.



Famille Plus

Le temps fort Famille Plus aura lieu le samedi 26 mars, de 14h à 17h au Champ de la Rive. Parmi les animations proposées par la ville, les petits et grands seront invités à participer à la chasse aux œufs, accompagnés de l'âne loko et de Jeannot la Mascotte. Deux jeux géants en bois seront mis à disposition du public tandis que des spectacles et animations de rue jalonnent cet après-midi de festivités. Bien entendu, les crêpes bretonnes seront de la partie pour restaurer toute la famille !

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la ville labellisée Famille Plus. Elle fait également partie du "Mois de la couleur", dans la même lignée que les actions suivantes : le spectacle Avalon Celtic Danse au TST, l'exposition "Artdatcha" à la Maison Prébendale, les animations de la Médiathèque ou encore de l'Atelier, par exemple.

→ Retrouvez prochainement le programme Famille Plus sur : www.saintpoldeleon.fr

Conférences

- ▶ "L'aventure des Bretonnismes" par Hervé Lossec. Lundi 25 janvier - 14h30
- ▶ "La rue du Pont-Neuf" par Michel Le Morvan. Lundi 29 février - 14h30
- ▶ "Les origines de la ville de Saint-Pol-de-Léon : vers de nouveaux éléments ?" par Fabrice Kerlirzin. Lundi 21 mars - 14h30

Association Histoire et Archéologie. 3€ / Gratuit pour les adhérents
→ Espace socio-culturel Ti Kastelliz. 1, rue de Plouéan - 02 98 29 03 40

Expositions

▶ Fin d'année avec les arts Thème "Enchantez-nous"



Jusqu'au 18 janvier.

"La réalité me fascine et m'émerveille : paysages, personnages, nuages, manifestations, foules, accidents, etc. C'est pourquoi je suis délibérément figuratif même si j'emprunte parfois des chemins détournés, notamment les collages. Je commence par photographier avec mon téléphone portable. A partir de la photo recadrée et synthétisée, je peins presque chaque jour sans esbroufe ni effets de manches, ni trucs à la mode. Un critique m'a défini comme inlassable et inclassable. Je rejoins le grand peintre Balthus quand il écrit : "Je ne suis pas un artiste mais un artisan". Max Loriquet.

▶ Carrousel de Saint-Petersbourg, de l'association "Artdatcha"



Du 5 mars au 10 avril.

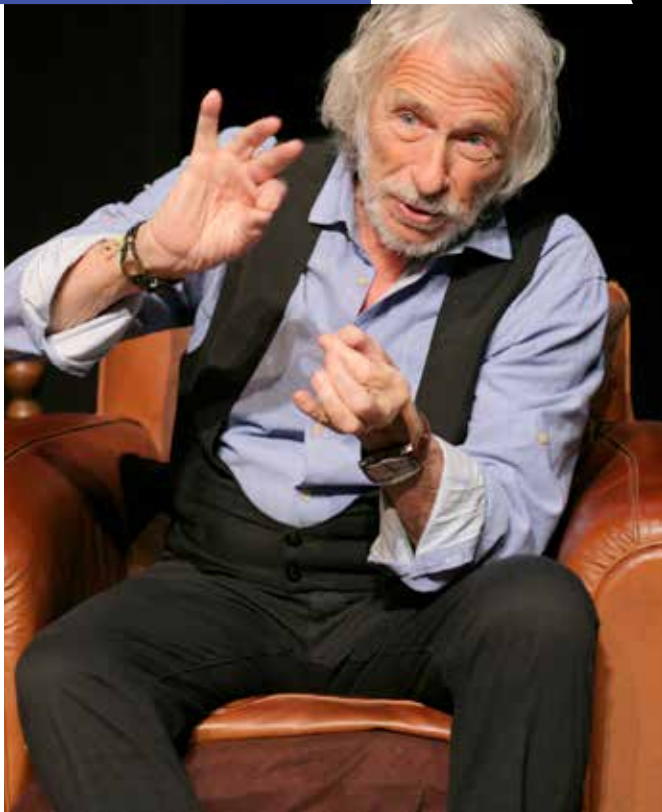
L'association "Artdatcha", collectif d'artistes russes professionnels au rayonnement international, s'est mobilisée pour offrir un panorama de la peinture contemporaine en Russie dans le cadre de l'exposition intitulée "Carrousel de Saint-Petersbourg". Vernissage le 4 mars, à 18h30.

Maison Prébendale - Entrée libre

Rue de la Rive - Place de l'été 44
Mercredi, vendredi, samedi et dimanche
De 14h à 18h

→ 02 98 69 01 69

laprebendale@saintpoldeleon.fr



► PIERRE RICHARD III

→ Théâtre "Seul en scène"

Dimanche 13 mars - 17h
Durée : 1h30 - Tarifs : 20 à 30€.

Pierre Richard livre sur scène les moments les plus savoureux de sa vie d'artiste, voguant entre extraits de films et souvenirs racontés. À quatre-vingt ans il révèle, entre rires et émotions, mille aventures au gré des caprices de sa mémoire. Ce spectacle tout public est à apprécier avec humour et générosité.



► AVALON CELTIC DANCES

→ Danses et musiques irlandaises

Vendredi 25 mars - 20h30
Durée : 1 h30 - Tarifs : 20 à 30€.

Show chorégraphié, original et varié transportant, le temps d'un spectacle, dans le monde des traditions irlandaises, Avalon Celtic Dances est un ensemble de danses et musiques à couper le souffle. L'équipe est composée des meilleurs virtuoses de la danse et de la musique irlandaise, offrant au public le standard le plus élevé en la matière. Cette prestation scénique tout public vous emportera par sa légèreté et son authenticité.



► SOUL BÉTON - Panique au bois béton

→ Concert de musiques urbaines et conte

Dimanche 7 février - 17h
Durée : 1 h - Tarifs : 5 à 10€.

À partir de 6 ans, à voir en famille.



► THIERRY BILISKO
Histoire Ephémère

→ Conte improvisé
en musique

Mercredi 6 avril
15h
Durée : 1 h
Tarifs : 5 à 10€.

Cette expérience originale, surprenante et inventive est à voir en famille, à partir de 5 ans.

→ Renseignements et réservations : Ville de Saint-Pol-de-Léon - Service culturel
02 98 15 85 70 - culture@saintpoldeleon.fr - Ouvert le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Cathédrale Paul Aurélien

Emblème du patrimoine Léonard

Forte d'une histoire empreinte de spiritualité, la cathédrale Paul-Aurélien est un édifice majeur de l'architecture religieuse bretonne. Elle domine la place du parvis de Saint-Pol-de-Léon de ses deux tours dissemblables aux imposants clochers, depuis la seconde moitié du XIII^e siècle.

Construit à partir de pierres calcaire de Caen et de granit, ce joyau de l'art gothique, influencé stylistiquement de créations normandes, anglaises et du domaine royal français, attire chaque année des milliers de visiteurs venus des quatre coins du monde.

EN RAPPEL...

La Basilique mineure Saint-Pol-Aurélien, propriété de la commune, est l'ancienne cathédrale du diocèse du Léon, créé au VI^e siècle et supprimé à la Révolution, en 1790.

L'édifice, qualifié d'exceptionnel par Prosper Mérimée dès 1835, est classé au titre des Monuments Historiques par décret de 1840. Il sera édifié en Basilique mineure de l'Annonciation par Léon XIII, en 1901.

UN ÉDIFICE, UNE LÉGENDE

La légende débute au VI^e siècle ; un moine originaire de Glamorgan, au Pays de Galles, décide de s'embarquer pour l'Armorique en compagnie d'une douzaine de compagnons, après avoir baptisé le Roi Mark de Cornouailles. Débarquant tout d'abord à Ouessant, Paul Aurélien atteint Occismor (ancien nom de Saint-Pol-de-Léon) où il rencontre le Comte Wiithur, gouverneur de la Côte Léonarde, l'un de ses lointains cousins de Cornouailles. S'installant à l'Île de Batz, le moine - accompagné d'un jeune guerrier de Cléder - affronte dès lors un effroyable dragon qui terrifiait la population.

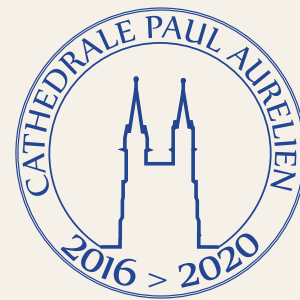
Cet exploit le mène à devenir le premier évêque du Diocèse du Léon, faisant de Kastell Paol une cité sainte et engage la construction de l'édifice épiscopal que l'on connaît aujourd'hui.

UNE CONSTRUCTION EN PLUSIEURS ÉTAPES, DES RÉNOVATIONS SUCCESSIVES...

Revenons sur son histoire, les différentes étapes de sa construction ainsi que les rénovations auxquelles elle a dû faire face :

- **IV^e siècle** : une église primitive en bois ayant servi de sépulture au premier roi Breton, Conan Mériadec, aurait pris place à l'emplacement de la cathédrale.
- **VII^e siècle** : les Normands détruisent l'édifice et n'en laissent aucune trace.
- **XII^e siècle** : une cathédrale romane est façonnée au même emplacement, elle est détruite en 1170 par les Anglais. Elle aurait eu une superficie analogue à celle de l'actuel édifice.
- **XIII^e siècle** : la reconstruction du bâtiment commence au début du siècle. Assez bien conservée au niveau du transept et des combles, seule la façade occidentale, avec ses clochers tels que nous les connaissons, est rebâtie selon l'influence de l'architecture normande.
- **XIV^e siècle** : les flèches nord et sud, le portail ouest et les voûtes de la nef seront érigés jusqu'en 1334, année de sa consécration.
- **XV^e siècle** : incendiée par les Anglais en 1365, tout comme la ville, la cathédrale voit la reconstruction du chœur et de la rosace du transept sud sous l'épiscopat de Mgr Jean Validire. Au total, la construction s'étalera sur plus d'un demi-siècle.

Les derniers travaux, de moindre envergure, remontent à 1884, date à laquelle la tour nord a été cerclée. Depuis ces dernières réfections la cathédrale attendait, patiemment, de se refaire une beauté.



Restauration de la cathédrale

Un enjeu économique et touristique

Reflet de la civilisation Léonarde, la cathédrale domine le Pays Léonard depuis 7 siècles. Le bâtiment est un véritable enjeu touristique et économique pour le territoire Saint-Politein. Les nombreuses décennies ont vu le bâtiment vieillir, menant la municipalité à se saisir de la question de la conservation pour les siècles à venir. Face à la situation préoccupante de l'édifice et au risque de fermeture au public, la ville de Saint-Pol-de-Léon a décidé d'engager un programme de travaux ambitieux et sans précédent visant à restaurer le massif occidental de l'édifice. Celui-ci débutera dès 2016 et se poursuivra pendant 5 ans.

Le déplacement de la partie haute de l'escalier est dû aux mouvements et vibrations du bourdon.



Délitement des joints, fissuration des pierres, ouverture des joints.



Perte de cohésion des maçonneries, pierres manquantes, têtes de gargouilles cassées.

UN PROJET DE RESTAURATION D'IMPORTANCE

Le lancement du projet fait suite à trois études successives, menées respectivement en 2004 par Daniel Lefèvre, architecte en chef des monuments historiques (ACMH), puis en 2013 et en 2015 par Marie-Suzanne de Ponthaud également ACMH. Ces études ont abouti à un diagnostic inquiétant sur l'évolution de l'état sanitaire de l'édifice. Les travaux ont été priorisés en fonction de leur degré d'importance. À travers ces réfections à venir, un effort tend à être porté sur le renforcement de la structure et la restauration des extérieurs. La maîtrise d'œuvre a été confiée à trois spécialistes ; l'agence Marie-Suzanne de Ponthaud, Damien Bourry (économiste de la construction) et A.I.A Ingénierie (bureau d'études en structure).

L'UTILISATION DE TECHNIQUES INNOVANTES

La restauration du bâtiment fera appel à un système de renforcement et d'ancrage innovants. Cette technique différente du "ferrailage" consiste à injecter sous pression un coulis de ciment dans les parties de l'édifice dont les pierres sont désolidarisées. Ce coulis s'intègre parfaitement aux formes, comble les corps creux et consolide le bâtiment. À long terme ce procédé permet d'enlever les cerclages, les parties qui étaient désolidarisées étant de nouveau intégrées à la masse de l'édifice. Cette technique a pour objectif de renforcer durablement la structure de la cathédrale.

LE PROGRAMME DE L'OPÉRATION

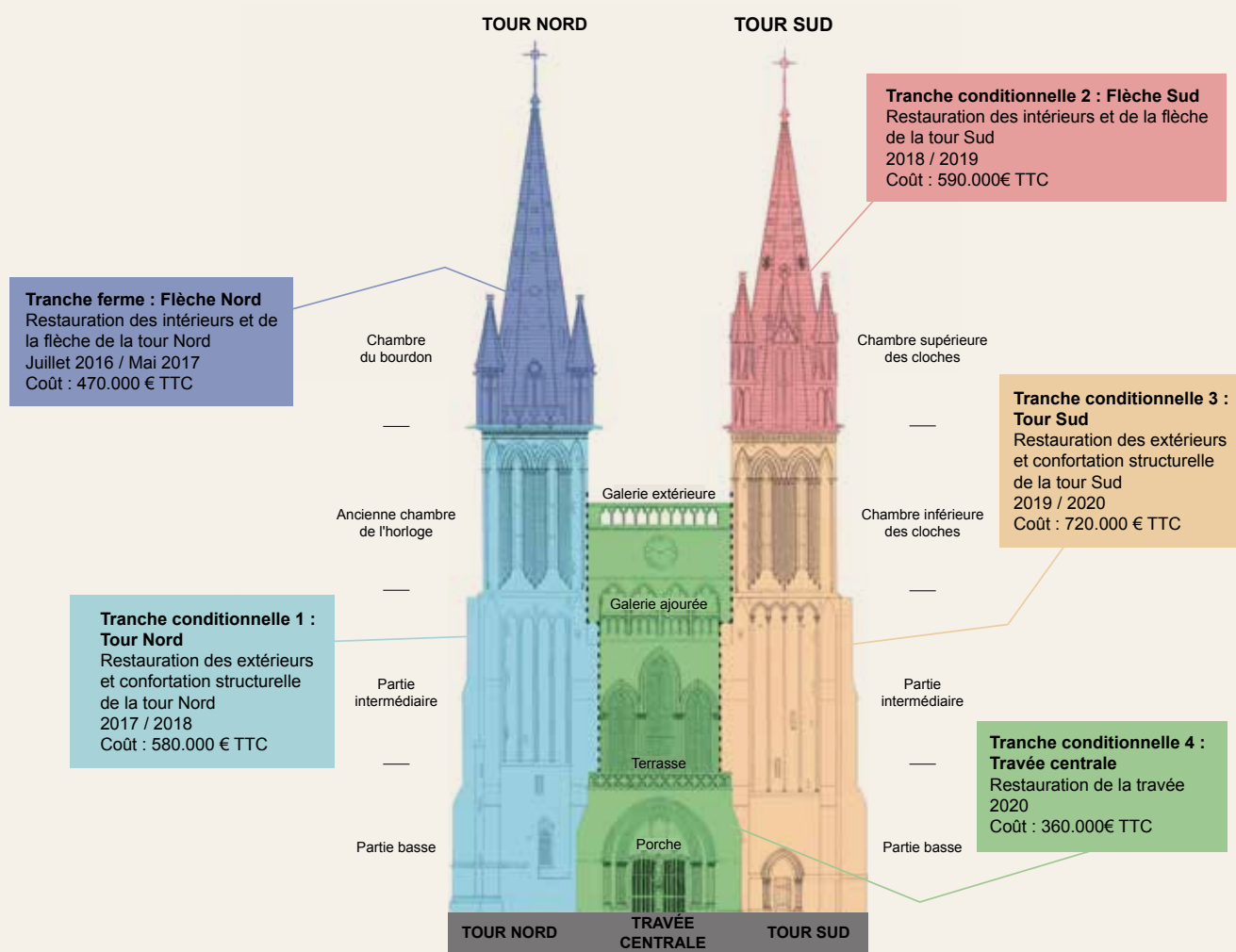
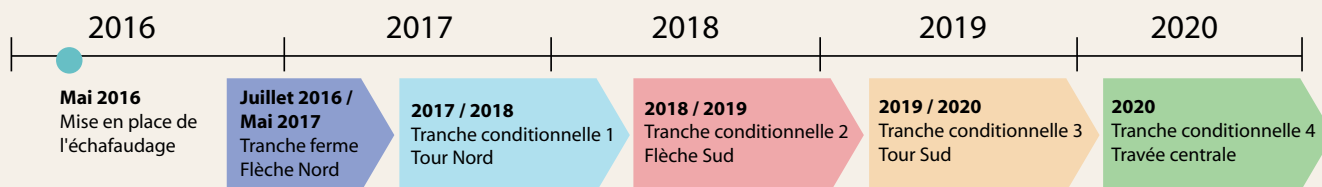
- Renforcement et stabilisation structurels des maçonneries ;
- Restauration des maçonneries extérieures ;
- Restauration des beffrois de la tour Sud ;
- Réfection à neuf et déplacement du beffroi du bourdon de la tour Nord ;
- Nettoyage des intérieurs et fermeture des baies afin d'empêcher l'intrusion des volatiles et des eaux de pluie.

LA VILLE VOUS INFORME DE L'AVANCÉE DU CHANTIER

Pour permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de ce projet d'envergure et de l'avancée des travaux, différentes actions de communication seront mises en place. Le tampon figurant en haut de cette page fera office de "fil rouge" et sera apposé sur chaque outil de communication relatif aux réfections de l'édifice. Les prochaines éditions du bulletin municipal reviendront sur la progression des travaux. Le site internet de la ville comporte également une page consacrée à la restauration de la cathédrale. Par ailleurs, ce vaste chantier devrait certainement s'achever par un événement marquant qui mettra en valeur ce joyau patrimonial.

FOCUS SUR LE CALENDRIER DES TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en cinq tranches, à partir de 2016 jusqu'en 2020.



LE PLAN DE FINANCEMENT

Les coûts des travaux seront répartis sur cinq années, afin d'étaler les dépenses afférentes à l'opération de restauration. L'investissement, d'un montant total de 3 154 000€, devrait bénéficier d'un co-financement important : pour la tranche ferme, l'État participe à hauteur de 30% (par le biais des fonds de la DRAC), le Conseil départemental finance 20% du projet tandis que la Région Bretagne alloue 10% de subvention. Pour les tranches conditionnelles, les montants escomptés de subvention seraient similaires. Une souscription sera également proposée, afin de participer au financement de l'opération et alléger la part communale.

UNE SOUSCRIPTION BIENTÔT ENGAGÉE

Elle va être lancée auprès des usagers, comme lors de la mise en place du vitrail du Kreisker en 2013. Destinée à mobiliser le mécénat populaire et d'entreprise, la souscription publique aidera au financement du chantier. Les particuliers et les entreprises, en effectuant une dotation même modeste, pourront bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 66% du don.

Les chèques devront être établis à l'ordre de la "Fondation du Patrimoine". Ils pourront être remis :

- À la Fondation du Patrimoine Bretagne – 7, bd Solférino
BP 90714 – 35007 Rennes Cedex ;
- En mairie, Place de l'Évêché ;
- Des dons en ligne pourront être effectués sur : www.bretagne@fondation-patrimoine.org





Marie-Suzanne de Ponthaud

Architecte en Chef des Monuments Historiques

Marie-Suzanne de Ponthaud est l'un des 34 architectes en chef des monuments historiques (ACMH) pour la France. Elle assure, aux côtés de Damien Bourry et d'A.I.A Ingénierie, la maîtrise d'œuvre du chantier de restauration de la cathédrale. Après avoir passé avec brio le diplôme de l'Institut de la Construction Industrialisée en 1988, Marie-Suzanne de Ponthaud s'est dirigée vers une spécialisation en restauration du patrimoine. Elle dirige à présent l'Agence de Ponthaud et travaille à la réfection de nombreux monuments historiques dans les départements dont elle a la charge (Finistère, Morbihan, Eure-et-Loir). Retour sur un parcours jalonné d'Histoire...

Quel est votre parcours ?

Diplômée de l'École Spéciale d'Architecture en 1989 et titulaire d'un master de l'École nationale des ponts et chaussées, j'ai commencé par travailler dans l'agence d'un ACMH avant de suivre le cursus de l'école de Chaillot. J'ai ensuite passé le concours ACMH et ouvert mon agence en 1997. Depuis j'ai toujours exercé en Bretagne, dans les Côtes d'Armor, puis dans le Finistère et le Morbihan. J'entretiens donc un lien ancien et très particulier avec les monuments bretons...

Éclairiez-nous sur les spécificités de votre profession...

Sélectionnés par la voie d'un concours d'État, les ACMH sont des architectes libéraux recrutés par le ministère de la Culture pour lui apporter leur concours dans l'accomplissement des missions de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural. Ils remplissent des missions d'avis, de conseil et d'assistance auprès des services du ministère pour les bâtiments classés et inscrits au titre de monuments historiques. Ils exercent également le rôle de maître d'œuvres, en particulier sur les édifices classés appartenant à l'État dans les circonscriptions qui leur sont attribuées.

Quelles ont été vos plus belles réalisations et vos plus beaux défis ?

Les plus grands monuments dont j'ai actuellement la charge sont la cathédrale de Chartres et le musée d'Orsay à Paris. Mais je suis aussi intervenue avec beaucoup de bonheur et d'intérêt sur de nombreux édifices léonards tels que la maison Pénanault à Morlaix, les églises de Locquéholé, de Saint Thégonnec et de Saint Jean du Doigt, les châteaux de Kerjean, de Maillé et du Taureau, etc. Ces chantiers peuvent être des ouvrages de stricte restauration mais peuvent aussi concerner des aménagements contemporains dans des édifices patrimoniaux comme ce fut le cas au château de la Hunaudaye à Plédéliac ou au musée de la Marine dans le château de Brest. Certains chantiers sont aussi de vrais défis de par leur localisation ou la conception particulière du

monument comme le château du Taureau, la tour de Camaret, l'abbaye Saint Mathieu à Plougouvelin ou le phare du Stiff à Ouessant.

Quelles sont les grandes lignes de l'opération de réhabilitation de la cathédrale ?

Le chantier a pour but de restaurer les parements de l'ensemble du massif occidental de la cathédrale constitué des tours nord et sud avec leurs flèches respectives, du porche central avec la terrasse et la galerie qui le surplombe. Les parements intérieurs, les planchers, les beffrois, les toitures et les vitraux seront aussi restaurés. Cela représente plus de 130m² de pierre de granit à remplacer, 60 ml de tirants à forer dans les maçonneries, 40m³ de chêne à reprendre, etc. Il présente des contraintes car c'est un chantier en cœur de ville avec toutes les difficultés d'organisation, de sécurité et d'approvisionnement que cela représente, en particulier pour le montage des échafaudages sur une hauteur de plus de 50m de haut. Il demandera donc une organisation et une coordination particulières.

Le chantier a-t-il des spécificités particulières ?

C'est un chantier technique qui a fait appel, dès les premières études, à la compétence d'un bureau d'études spécialisé dans les structures anciennes. Pour limiter les transmissions de vibrations qui déstabilisent les tours, le bourdon nord sera entre autre descendu d'une dizaine de mètres dans la tour pour le remettre à son emplacement d'origine. La tourelle d'escalier attenante, très fissurée par les vibrations, sera aussi reliée avec la tour par des ancrages forés dans les maçonneries qui remplaceront les frettages en fer forgé rouillés actuellement en place.

Quels seront les savoir-faire employés lors des travaux ?

Le chantier fera appel à sept corps d'état : maçonnerie-pierre de taille, sculpture, charpente, couverture, menuiserie, cloches-paratonnerre et vitrail. Les entreprises, qui seront sélectionnées par appel d'offre, auront bien entendu des savoir-faire très pointus en matière de restauration de monuments.

► Travaux sur la commune

Le point sur l'avancement et les projets

Remplacement des conduites d'eau au centre-ville et à Tregondern



Dans le cadre du programme de renouvellement des réseaux, des travaux vont être engagés en centre-ville et au lieu-dit Tregondern, à Kerompic. Ils portent sur le remplacement des conduites d'eau potable. Les rues du 4 août, des Minimes, de Saragoz et de Botlore figurent parmi les rues concernées tandis qu'une amorce sera réalisée dans la rue de Vezen Dan. Les travaux, d'un montant total de 184 498€, seront réalisés par l'entreprise Eurovia (Morlaix) à partir du lundi 11 janvier, pour une durée de 3 mois.

Le cimetière se dote d'un nouveau bloc sanitaire

La construction d'un bloc sanitaire au sein du nouveau cimetière a démarré depuis le lundi 7 décembre 2015, la fin des travaux est programmée pour le mois de mars 2016. Pendant la durée des travaux, le portail principal est réservé au chantier, cette mesure sécurise la zone. Par conséquent l'entrée dans le cimetière se fera par le portail central. À l'issue de ces travaux, des aménagements du parking ainsi que des espaces verts seront réalisés. D'un montant total de 80 338€, les travaux sont sous la maîtrise d'oeuvre du cabinet d'architecte Léopold Bernard (Morlaix) et effectués par les entreprises suivantes : Nezou rénovations (terrassment et gros oeuvre), L'Union des couvreurs (étanchéité), Seite (menuiseries intérieures), Rumayor (revêtement sols et murs, peinture de ravalement) et Gillet (électricité et plomberie sanitaire).

Site de Keroulas

Des travaux de mise aux normes (électricité, chaufferie et menuiseries extérieures) et de rénovation ont été réalisés, en grande partie, en régie. Ces locaux sont occupés par l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) depuis le mois de décembre.

► Collèges : les délégués élèves se forment !



Les 58 délégués des établissements Ste Ursule et Notre Dame d'Espérance ont reçu Nicolas Floch, Maire, durant l'après-midi du 18 novembre dernier. Rythmée par des jeux de rôle, des mises en situation en groupe et des études de cas, la demi-journée de formation et d'information sur le rôle, les droits et les devoirs d'un délégué a permis de vifs échanges entre les élèves présents. Ils se sont vus remettre des attestations de formation ainsi qu'un cadeau de la ville de Saint-Pol-de-Léon par Monsieur le Maire.

► Campagne de prévention

Le Ministère de la Santé a lancé une campagne de prévention sur les dangers du monoxyde de carbone. Ce gaz inodore, non irritant et invisible peut se révéler dangereux et mortel.

Que fait-il, d'où vient-il ?

Il provient des appareils de chauffage ou de cuisson qui fonctionnent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Il ne provient pas des appareils électriques.

Le monoxyde de carbone provoque des maux de tête, des nausées, une grosse fatigue et dans les cas les plus graves, il peut mener au coma voir au décès.

En cas de présentation des symptômes, il faut prévenir les secours, ouvrir les portes et fenêtres, arrêter les appareils de chauffage ou de cuisson, sortir de chez soi et attendre l'accord des secours avant d'y rentrer.

→ Retrouvez les bons gestes pour prévenir toute diffusion de ce gaz dans votre habitat sur : www.inpes.sante.fr

► Économies d'énergie : la ville réduit la facture en modifiant les horaires d'éclairage

L'éclairage public de la ville de Saint-Pol-de-Léon est découpé en 44 secteurs, eux-mêmes composés de 1850 points lumineux (tels que des réverbères par exemple). Les secteurs vont être équipés d'horloges astronomiques* permettant de les programmer indépendamment les uns des autres tout en ayant des changements d'heure été/hiver automatiques.

Pour 2016, les horaires d'éclairage sont les suivants :

Juin à septembre :

	Mise en route	Extinction
Matin	6 h 45	Levée du jour
Soir	Coucher du soleil	23 h

Octobre à mai :

	Mise en route	Extinction
Matin	6 h 30	Levée du jour
Soir	Coucher du soleil	23 h

Dès 2016 cette installation permettra de réduire la facture de l'éclairage public de 10%, soit 7 800€ d'économies sur un montant annuel initial de 77 487€.

*Les horloges astronomiques commandent automatiquement les charges d'éclairage. Digitales, elles permettent une programmation précise avec des fonctionnalités enrichies.

► Vous souhaitez devenir « Bénévole de Pays » ?

La commission patrimoine de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Léon (OTI du Léon) fonctionne depuis plus de 20 ans grâce à l'implication des "Bénévoles de Pays".

Lors de rencontres conviviales, organisées gratuitement d'avril à octobre sur les 33 communes du territoire, les bénévoles partagent leurs connaissances sur l'histoire locale et le patrimoine avec le public touristique et local. Que vous soyez étudiant, retraité, sans emploi, propriétaire d'un monument historique, artiste, artisan ou simplement prêt à partager vos connaissances, contactez l'OTI du Léon !

→ Renseignements :
Valérie Guesnier 02 98 29 09 09
ou v.guesnier@otil.fr

BRITTANY FERRIES met le cap sur la relance

Focus sur une compagnie qui a de nouveau le vent en poupe



Créée en 1972 pour participer au désenclavement du Haut Léon, et par là de la Bretagne, la Brittany Ferries dispose aujourd'hui d'un réseau de liaisons maritimes unique. Cet acteur majeur du ferry européen continue d'asseoir sa présence sur le territoire. Récoltant les fruits d'un Plan de Retour à la Compétitivité lancé en 2012, la compagnie confirme la relance de son activité au terme d'une saison 2015 satisfaisante. Elle s'engage à présent dans une période faste qu'elle compte bien mettre à profit de l'emploi sur les territoires qu'elle dessert tout en espérant participer, à terme, au développement de l'économie touristique française.

Rencontre avec Jean-Marc Roué, président du Conseil de Surveillance, à l'aube d'une nouvelle ère pour la Brittany Ferries.

UN VECTEUR DE TOURISME SUR LE TERRITOIRE

En 40 ans d'activités, la Brittany Ferries est devenue le leader du transport maritime sur la Manche-ouest. Jean-Marc Roué, président du Conseil de Surveillance, nous éclaire sur la société. *"En France, le travail des compagnies maritimes se fait en collaboration. Il se trouve que la Brittany Ferries offre à Roscoff, et par là à la Bretagne, un centre de décision local en matière de transport maritime. Il faut savoir que le métier de la Brittany est un métier d'usage, de transport de véhicules légers et de véhicules industriels. Cette activité a un fort impact sur les régions desservies."*

Véritable outil économique pour le territoire Saint-Politein, la Brittany Ferries se positionne également en instrument promotionnel notamment pour les régions françaises du Grand Ouest. La compagnie contribue au développement des régions qu'elle permet de visiter. *"Il se trouve que les régions ont une certaine attractivité économique, touristique, etc. Le métier de transporteur dépend de ce qui est fait dans les régions notamment en termes d'accueil. La Brittany Ferries ne propose pas un service pour le territoire, elle intervient en complément de ce qui est mis en place localement"* précise le dirigeant. *"Il est ressorti, d'une enquête récente auprès de nos passagers, que 45% des usagers reviennent sur une même destination dans un laps de temps de 4 à 5 ans."* souligne Jean-Marc Roué. Une clientèle qui se chiffre environ à 2.500.000 passagers par an, dont un tiers est accueilli en Bretagne.

UN PLAN DE RETOUR À LA COMPÉTITIVITÉ QUI PORTE SES FRUITS

Acteur local incontournable, le groupe a cependant connu des turbulences entre 2008 et 2012 face auxquelles il a décidé de prendre son avenir en main. La mise en place d'une stratégie volontariste et offensive couplée à un plan de retour à la compétitivité ont été des facteurs décisifs dans la relance de l'activité. La compagnie a instauré un nouveau modèle économique. Un effort a été porté sur la partie portuaire avec une rationalisation de l'exploitation de la flotte tandis qu'un autre a concerné les conditions sociales de l'entreprise. *"L'objectif était de retrouver notre capacité de développement et de permettre, en 2015, la mise en conformité avec la réglementation, pour envisager sereinement l'avenir de la compagnie sans pour autant passer par une baisse de la masse salariale."* affirme Jean-Marc Roué.

En effet, face à ses concurrents européens, l'armateur breton peut accuser un différentiel allant jusqu'à 40% en matière de dépenses salariales. Des montants pouvant rapidement s'élever alors même qu'il s'agit du premier poste de dépense de la compagnie, qui est également la première contributrice de l'Établissement National des Invalides de la Marine.

Les retombées qui en découlent depuis 3 ans portent leurs fruits puisque la Brittany Ferries observe une hausse douce mais progressive de ses activités passagers et fret, tout en assurant une stabilité financière relative face aux importants investissements auxquels elle a dû faire face.

**"On rentre dans
une période faste,
mais qui sait
jusqu'à quand
cela va durer."**

PREMIER EMPLOYEUR DE MARINS FRANÇAIS ET LA VOLONTÉ DE LE RESTER

Premier employeur de marins français, la Brittany Ferries compte 1 800 employés à l'année et un personnel qui se chiffre à 2 600 en période estivale. Au vu de la situation de la société et des perspectives de marché, la direction a décidé d'adopter une politique sociale forte depuis ces deux dernières années. La compagnie met les moyens humains au service de son activité en ouvrant 400 CDI entre 2015 et 2016. Pour l'essentiel, il s'agit de personnel naviguant en CDD dont les postes sont pérennisés. "Certains sont déjà titularisés mais le reste est en cours de titularisation" clarifie Jean-Marc Roué, "Pour beaucoup, il s'agit d'ailleurs de marins bretons". Ces embauches significatives traduisent la volonté de la compagnie de créer et de stabiliser les emplois de navigants sous pavillon français. Toutes les professions à bord sont concernées, en particulier les fonctions d'accueil ; le personnel pont et machine, les officiers ou encore les AD SG (personnel des services hôtellerie/ restauration) par exemple.

PARTENAIRE DES LÉGUMIERS SAINT-POLITAINS

La Brittany Ferries opère du transport de véhicules industriels et si les volumes évoluent depuis sa création en 1973, l'activité a son importance au niveau local. La volumétrie de ce type de transport "dépend des relations économiques et de l'interaction entre les régions reliées" note Jean-Marc Roué, "Au niveau de l'expédition, il y a peu d'ouverture mais cela dépend de l'hinterland* des ports. Le port de Roscoff a un hinterland assez faible, par exemple, ce qui impacte la ligne Roscoff-Plymouth. L'activité fret reste faible mais il y a tout de même des capacités !". Et si le nerf de la guerre n'est plus le Pays Léonard en matière de transport industriel mais les axes reliant Le Havre et Caen à nos voisins britanniques, la compagnie n'oublie pas ses origines et reste sur les valeurs de sa création. Jean-Marc Roué revient sur l'actionariat de la société, qui reflète le paysage agricole et entrepreneurial local. "Il faut tout de même savoir que les coopératives agricoles locales ne gagnent pas

d'argent avec la Brittany Ferries alors que leur statut d'actionnaire devrait faire en sorte que l'argent rentre plus vite. Ils acceptent une rentabilité moindre mais restent fidèles aux valeurs de départ." Un souhait de dynamiser le territoire en soutenant, depuis 40 ans, une compagnie qui ouvre le Pays Léonard et sa périphérie au monde maritime. "Les actionnaires, qui ont une réelle volonté de maîtriser la compagnie, ne sont pas délocalisables car ce sont des entrepreneurs locaux. Pour eux, c'est un véritable choix de ne pas la vendre." Ajoute-t-il.

UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La société, tout comme l'ensemble des compagnies maritimes, a dû se conformer avec la réglementation MARPOL entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Celle-ci a pour objectif de réduire de 1% à 0,1% la teneur en soufre dans les carburants marins utilisés en Europe, à l'horizon 2020. Face à cette directive européenne, la compagnie a établi une véritable stratégie pour sa transition écologique et engagé un plan d'investissement de 100 millions d'euros afin d'investir les systèmes de filtrage des navires de sa flotte. Ces aménagements seront terminés dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

UN AVENIR SE DESSINE FAVORABLEMENT

"Depuis 2015 c'est donc une période faste qui redémarre. Le besoin d'usage reste d'actualité, avec la nécessité de trouver un équilibre pour garantir l'essor de notre activité. L'emploi du personnel français figure toujours parmi les pré-requis de notre compagnie qui continuera à battre fièrement le pavillon français. Il y a toujours un territoire à desservir, en l'occurrence la périphérie bretonne, tout en devant à terme dégager des résultats positifs. Et si la croissance actuelle n'est pas si forte que ça, la compagnie a bien des atouts pour pérenniser son activité tout en contribuant au développement du territoire Saint-Politeain."

*Hinterland : Zone d'influence et d'attraction économique d'un port. Autrement dit, la zone qu'un port approvisionne ou dont il tire ses ressources.

SAINT-POL ET LA BRITANNY FERRIES EN QUELQUES CHIFFRES

Les retombées touristiques

- 100 000 nuitées passées par les passagers sur le Pays Léonard ;
- Environ 8 000 000 € de dépenses générées.

Un personnel attaché à son territoire

- 150 personnes en CDI sont domiciliées sur le Pays Léonard, dont 50 marins ;
- 47 salariés et leurs familles habitent Saint-Pol, tandis que 37 vivent sur Roscoff.



► Temps d'activités périscolaires 2015-2016 - Premier bilan à mi-parcours



En 2014, la ville de Saint-Pol a décidé d'instaurer les temps d'activités périscolaires (TAP), appliquant ainsi la réforme des rythmes scolaires. Un choix payant pour la fréquentation des séances puisqu'aujourd'hui, 95% des élèves sont présents aux TAP. *"Les parents et les enfants ont très bien accueillis les TAP lors de leur mise en place et les enfants sont volontaires."* souligne Joëlle Tous-Madec, adjointe à la jeunesse, aux écoles et au personnel communal.

Entre animations sportives et culturelles, le programme des petits Saint-Politains

Les TAP sont assurés au deux tiers par l'équipe d'animation de la ville et, pour le tiers restant, par des associations du Haut Léon. De cette organisation est née une complémentarité des activités sportives et culturelles proposées aux élèves, permettant à ces derniers de se confronter à de nouvelles disciplines : initiation au rugby avec le "Rugby club Kernic"

et au handi basket par le "Handi basket Léonard" durant le premier cycle, sensibilisation au yoga par l'association "Mosaïque" jusqu'à Pâques. Quant à la danse africaine avec "Iya Orisha" et au basket avec le "Basket club Léonard", ces activités sont pratiquées durant toute l'année. Les graines de Saint-Politains pourront également s'essayer au sport, aux arts plastiques ou à des ateliers libres avec l'équipe d'animateurs.

Ce programme divers et varié a été monté après un galop d'essai en 2014 auprès des 84 primaires de l'école publique. Suite à un bilan positif, Joëlle Tous-Madec a conforté l'équipe du service "Enfance, jeunesse et vie scolaire" dans la poursuite de cette action. Les TAP sont donc organisés en concordance avec les rythmes scolaire et biologique des enfants. Les séances durent 45 minutes et sont positionnées en fin de journée pour assurer une régularité tout au long des semaines. Un choix d'organisation et de programmation qui rencontre parfois des limites car *"Les idées sont bien présentes mais nous rencontrons des difficultés dans leur mise en place."* marque Joëlle Tous-Madec.

En maternelle, la priorité est au bien-être

Chez les maternelles de la ville, le choix de favoriser le rythme de l'enfant et son besoin en sieste au début de l'après-midi a primé sur les animations. Les tout-petits sont donc encadrés par des agents municipaux avant d'être pris en charge par les institutrices, qui assurent le relais avec les parents en fin de journée.

► Stationnement "très gênant" - Un nouvel article du code de la route fixe l'amende à 135€

La police municipale appelle les automobilistes à la vigilance quant à l'arrêt ou au stationnement de leur véhicule. En effet, depuis l'été dernier un décret comprenant plusieurs dispositions en faveur de la circulation des piétons et des vélos est appliqué.

Un nouvel article a été créé dans le code de la route. Celui-ci sanctionne d'une amende à hauteur de 135€ tout arrêt ou stationnement jugé "très gênant". Sont considérés comme tels, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

- dans une voie de bus ;
- sur un emplacement réservé aux personnes handicapées ou aux transports de fonds ;
- sur les voies vertes et les pistes cyclables ;
- devant les bouches d'incendie ;
- sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ;
- sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons, dans le sens de la circulation, en dehors des places matérialisées.

Une certaine tolérance sera de mise, en fonction de la configuration de rues ne comprenant pas de places de stationnement et à la seule condition que les personnes à mobilité réduite et les poussettes puissent circuler librement.



Il est également à noter que l'arrêt ou le stationnement gênant sur les trottoirs des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs sont exclus du champ d'application de cet article. Ils resteront néanmoins redevables de l'amende à 35€ relevant de cette infraction.

Ce décret vise à sécuriser et à développer la pratique de la marche et du vélo, en particulier au sein des agglomérations. Il améliore le respect des cheminements piétons et des espaces dédiés aux cyclistes, en aggravant les sanctions en cas d'occupation par des véhicules motorisés.

► **Les Rubans du Patrimoine : la ville récompensée**



La ville de Saint-Pol-de-Léon a été récompensée par la Fédération Française du Bâtiment, le 26 novembre 2015, dans le cadre de la 21^e édition des Rubans du Patrimoine.

Un jury régional a distingué la ville par un prix départemental, pour la restauration de la rosace ouest de la Chapelle du Kreisker. L'œuvre originale aux multiples reflets de l'artiste Kim En Joong illumine la chapelle depuis les réfections de 2013 et ce vitrail, dont les chatoyantes couleurs sont mises en valeur par la lumière naturelle, pourrait bien figurer parmi les vitraux les plus emblématiques du XXI^e siècle.

→ Retrouvez les lieux de mémoire français récompensés sur : www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr/

► **Très haut débit**

La 4G s'installe sur le territoire

Depuis 2015, l'opération de montée en débit s'accélère sur Saint-Pol-de-Léon.

Le déploiement de la 4G dans la zone de Kerisnel a été entrepris par les opérateurs Bouygues Telecom, Orange et SFR.

Le quartier de Keradennec est également couvert par Bouygues, Free et Orange depuis le 28 octobre.

→ Pour suivre le déploiement de la 4G sur le territoire : <http://www.cartoradio.fr>

► **Cérémonies des vœux**

Aux nouveaux arrivants

Mercredi 6 janvier, à 18h à l'Hôtel de Ville.

Aux associations

Mercredi 20 janvier, à 18h à l'Espace socioculturel Ti Kastelliz. 1 rue de Plouénan.

→ Mairie – 02 98 15 85 00

► **Service de " Carte Nationale d'Identité et Passeport " à la mairie**

1) Carte Nationale d'Identité (C.N.I.)

Les demandes et remises des CNI s'effectuent auprès du service accueil "État civil" de la mairie. Le délai de délivrance est, en moyenne, d'un mois. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les CNI sont valables 15 ans.

Exemple : une carte valable jusqu'au 27/12/2015 voit sa validité repoussée automatiquement jusqu'au 27/12/2020. Attention si vous voyagez à l'étranger, un passeport est fortement conseillé.

2) Passeport

Concernant les passeports, la demande et la remise du document se font exclusivement sur rendez-vous. Les délais de délivrance pouvant varier, il est fortement conseillé d'anticiper et d'effectuer les démarches 1 à 2 mois avant la date de votre départ.

Pièces justificatives :

- Justificatif d'identité ;
- Justificatif de domicile de moins de 1 an ;
- Deux photos ;
- Timbres fiscaux (l'achat de timbres électroniques peut être effectué par internet sur : <https://timbres.impots.gouv.fr> ou en bureau de tabac et en centre des finances publiques pour l'achat de timbres papier).

→ Ville de Saint-Pol-de-Léon
Service "CNI et Passeport"
02 98 15 85 00 - identite@saintpoldeleon.fr

► **Recensement militaire**

Les jeunes (garçons et filles) nés en 2000 sont invités à s'inscrire sur les listes de recensement du service national, à la date anniversaire des 16 ans et dans le mois. Les jeunes gens doivent se présenter à la mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. Une attestation leur sera remise à l'issue du recensement, celle-ci leur servira à tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

► **Subventions aux associations**

Les formulaires de demande de subvention sont à retirer en mairie ou sur le site : www.saintpoldeleon.fr – rubrique "associations" et à renvoyer complétés en mairie avant le vendredi 15 janvier.

Aucune demande arrivant après cette date ne sera prise en compte.

► **Référendum d'initiative partagé**

Un référendum d'initiative partagé est mis en place à la mairie de Saint-Pol-de-Léon depuis le 25 mai 2015. Ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum. Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, il ouvre aux parlementaires la possibilité de déposer des propositions de lois référendaires et aux électeurs l'opportunité de soutenir ces dernières.

Les électeurs ont trois possibilités pour soutenir les propositions de loi référendaires sur le site du Gouvernement :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr> :

- Par un accès personnel grâce à une connexion internet ;
- Par le point d'accès situé en mairie de Saint-Pol-de-Léon ;
- Par un soutien présenté par l'électeur et enregistré électroniquement par un agent assermenté de la ville de Saint-Pol-de-Léon.

À cette fin, un poste informatique est mis à disposition des usagers souhaitant soutenir des propositions référendaires à la mairie, toute demande doit être adressée au secrétariat.

→ Renseignements : Ville de Saint-Pol-de-Léon
Accueil – 02 98 15 85 00
accueil@saintpoldeleon.fr

► **Information aux hébergeurs**

La Déclaration d'activités CERFA (en ligne sur le site internet www.pays-leonard.com) est à adresser chaque année auprès de la mairie ou de la Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL). Cette déclaration obligatoire est particulièrement importante à remplir, notamment en cas d'arrêt d'activité.

Tout changement de location (capacité, catégorie, cessation d'activités, etc.) doit être communiqué au service "Taxe de Séjour" de la CCPL avant la fin du mois d'avril de l'année de facturation de la Taxe de Séjour. Dans le cas contraire, la facturation sera identique à l'année précédente.

→ Taxe de séjour : 06 15 89 73 38

► Portes ouvertes des établissements scolaires

École Diwan :

le vendredi 26 février de 9h à 16h45,
le samedi 27 février de 9h à 12h

Collège Jacques Prévert :

le samedi 30 janvier de 9h à 12h

Collège Sainte-Ursule :

le vendredi 4 mars de 16h30 à 19h,
le samedi 5 mars de 9h30 à 12h30

Lycée Notre Dame du Kreisker :

le vendredi 4 mars de 16h30 à 19h30,
le samedi 5 mars de 9h30 à 12h30.

► Ma ruche : je la déclare !

Chaque année, apiculteurs, amateurs ou professionnels ont l'obligation réglementaire de se déclarer.

Cette déclaration annuelle qui permet de localiser les ruches est indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Cette démarche permet notamment d'optimiser le réseau d'épidémiologie-surveillance du trouble des abeilles.

→ La déclaration 2016 se réalise sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure>
jusqu'au 28 février 2016.

► Moutig : semaines de la Petite Enfance

Au mois de mars la Maison de l'Enfance "Moutig" de la Communauté de Communes du Pays Léonard propose, en partenariat avec la CAF et Très Tôt Théâtre, des activités destinées aux tout-petits et à leurs parents ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance. Le spectacle "Dans les plis de mes rêves"

de la compagnie Charabia lancera les festivités les lundi 7 mars à 17h30 et mardi 8 mars à 9h30 et à 11h au TST.

Spectacle tout public, à partir de 6 mois, exclusivement sur réservation à partir du 8 février 2016 auprès du multiaccueil et du Relais Petite Enfance (RPE).

→ Maison de l'Enfance "Moutig"
29, rue des Carmes - Saint-Pol-de-Léon
Tél. : 02 98 69 78 30 (multiaccueil)
et 02 98 69 23 13 (RPE).
Programme détaillé des semaines de la Petite Enfance à venir sur :
www.pays-leonard.com

► Stages de natation

Du 21 au 31 décembre 2015,
du 8 au 19 février 2016.

Pendant les vacances scolaires, la Piscine Intercommunale propose des stages de natation à la semaine, aux enfants de plus de 6 ans, du lundi au vendredi (hors jours fériés), entre 10h et 12h. L'inscription est de 32€.

→ Un test de natation, gratuit, est obligatoire avant toute inscription.

► Don du sang

Mercredi 24 et jeudi 25 février, de 8h30 à 12h30, au Centre Michel Colombe.

→ Pour prendre rendez-vous pour le don de plasma, contactez l'Établissement Français du Sang au 02 98 44 50 77

► Restos du cœur

Accueil tous les mardis et vendredis, de 9h à 11h

→ Maison des permanences à Keroulas.
06 02 38 88 21
restosducoeur.stpoldeleon@orange.fr

► Code de l'Urbanisme : les risques encourus en cas d'infraction

Tout particulier ou entreprise qui effectue des travaux, même de faible importance, sans autorisation ou non conformes à une autorisation d'urbanisme s'expose à des sanctions pénales et pécuniaires. En effet, les pouvoirs de police conférés au Maire l'autorisent à dresser un procès-verbal après constat de travaux effectués de manière irrégulière. Un tiers peut également introduire à tout moment une action en justice considérant que les travaux non autorisés n'ont pas été purgés de leur délai de recours. Le Procès-verbal d'infraction est ensuite transmis au Procureur de la République qui décide des poursuites. S'il s'avère que les travaux effectués en infraction sont conformes au document d'urbanisme, il est possible d'obtenir une autorisation d'urbanisme en régularisation administrative auprès de la mairie. Tout contrevenant encourt une amende comprise en 1 200€ et 6 000€ par m² construit ou démoli, ou dans tout autre cas une amende de 300 000€. Toute récidive peut faire l'objet d'un emprisonnement de 6 mois, outre l'amende infligée. En cas de poursuite des travaux en dépit d'une ordonnance d'interruption, 75 000€ d'amende et 3 mois d'emprisonnement peuvent être prononcés par le tribunal. Enfin, la sanction administrative et l'absence de justificatifs d'autorisation peuvent conduire à rendre impossible la cession d'un bien immobilier.

Face à la multiplication des travaux sans autorisation, la municipalité a décidé d'intensifier les contrôles et de faire appliquer les textes et règlements en vigueur.

ÉTAT CIVIL Marilh ar boblañs

BIENVENUE AUX P'TITS LÉONARDS !

- Bleuenn CORRE, née le 3 octobre,
- Capucine DUBIEF, née le 6 octobre,
- Jonas NEDELEC COÉDIC, né le 12 octobre,
- Ewen TOSSER, né le 14 octobre,
- Thiago VAUX, né le 26 octobre.

ILS SE SONT UNIS

- Damien LECOINTRE et Marianne FABBRO,
- Arnaud UGUEN et Katie CRADDOCK,
- Maxime LE FOULER et Amélie DESCHARNES.

DANS NOS PENSÉES

- Anne CHEVALIER veuve de Jean QUÉRÉ, 93 ans,
- Bruno LE NAN, 54 ans,
- Yvonne PLEYBER, 93 ans,
- Marie ROPARS veuve de Jean CORRE, 89 ans,
- Jean VALENTE, 59 ans,
- Henri PRIGENT, 80 ans,
- Anne-Marie PHILIP veuve de Auguste BESCOND, 99 ans,
- Mireille BEAUJEAN, épouse de Jean BARON, 69 ans,
- Marie MOAL, épouse de Paul LE CORFEC, 80 ans,
- Roger URIEN, 71 ans.

Économies sur notre fonctionnement

Maîtrisons et mutualisons

La préoccupation première de la municipalité est toujours de limiter, voire diminuer les frais de fonctionnement, afin de conserver nos capacités d'investissement sans pour autant augmenter les impôts. Il existe pour l'usage de l'électricité un potentiel d'économies d'énergie important, qui nécessite la mise œuvre d'une approche méthodologique cohérente sans nuire aux deux objectifs fondamentaux que sont le confort et la sécurité des usagers. Une collectivité a tout intérêt à revoir sa consommation pour plusieurs raisons :

- Aspect économique : il est le 1^{er} poste de consommation d'électricité ;
- Aspect environnemental : la réduction de consommation va générer une réduction immédiate des gaz à effets de serre ;
- Aspect social : la sécurité des personnes et des biens reste la 1^{re} des priorités.



Elle s'accompagne de la recherche d'une qualité de vie que les ambiances lumineuses peuvent procurer. Il est ainsi primordial de répondre aux besoins des usagers, tout en optimisant les consommations et l'efficacité énergétique. Les évolutions techniques de ces dernières années en matière d'éclairage public nous permettent aujourd'hui de revoir le fonctionnement général du programme d'éclairage public des rues de notre commune (voir p. 9).

La mise en place de ces réglages permettra de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement qui sont de lutter contre la pollution lumineuse et de réduire la facture énergétique.

Toujours par soucis d'économies et dans le cadre de la mutualisation, les communes de Saint-Pol-de-Léon et de Plouénan ont fait le choix d'acquérir une tractopelle en commun. La répartition du montant de l'achat et des charges est de 2/3 pour Saint-Pol-de-Léon et 1/3 pour Plouénan. Cette mutualisation de matériel fait économiser à la commune de Saint-Pol-de-Léon 28 680 € TTC sur le montant de l'achat et permet aussi d'optimiser la gestion du temps d'utilisation.

→ **Hervé Jézéquel, adjoint aux travaux, aux bâtiments, à l'accessibilité, à l'eau et l'assainissement, aux gens du voyage, à la voirie et à l'agriculture.**

Manque de débat

Au cours de la campagne électorale pour les dernières municipales, nous critiquions le fonctionnement du conseil municipal lors du mandat précédant. Nous fustigions le manque de débat ; le conseil municipal n'étant plus qu'une chambre d'enregistrement de décisions déjà prises.

Force est de constater qu'un an et demi plus tard, ce constat reste le même, en pire !

Nous avons raison d'avoir des craintes à la mise en place des commissions. En effet, un membre de commission n'a plus de suppléant, comme c'était le cas précédemment, ce qui veut dire que si nous ne sommes pas disponibles au jour fixé pour la réunion, il n'y aura personne pour représenter l'opposition.

Sans doute à la ville de St Pol le bureau municipal suffit-il, tant le rôle des commissions semble accessoire. Pour illustration, prenons la convention entre la Ville de St Pol et la Sica, pour les raccordements aux réseaux de Vilar Grenn (le Tribunal Administratif doit encore se prononcer), qui n'a même pas été abordée en commission d'urbanisme, mais votée directement en conseil municipal.

Au conseil, nous sommes souvent les seuls à intervenir. S'il n'y a pas de débat au sein de la municipalité, comment peut-elle ensuite être à l'écoute des aspirations des citoyens. La démocratie locale aurait pourtant tout à gagner à s'appuyer sur la concertation, c'est en cela que les Saint-Politains se sentiront concernés par tout ce qui se passe dans notre cité.

Malgré l'actualité terrible qui nous bouleverse tous, nous vous souhaitons une bonne fin d'année. Recevez nos meilleurs voeux pour 2016. Nedeleg Laouen ha Bloavezh Mat.

→ Les élus de AGIR AUTREMENT - agir.autrement.stpol@gmail.com

Rencontre avec François Mazille

Un ophtalmologue s'est installé à l'Espace Création Entreprises



Bernard Floch, Vice-président de la CCPL en charge de l'Espace Création Entreprises, Nicolas Floch, Président de la CCPL et le Docteur François Mazille

Installé à l'Espace Création Entreprises, dans la zone de Kerrannou, l'ophtalmologue François Mazille reçoit ses patients depuis le 16 novembre dernier. Breton de cœur et navigateur confirmé, ce spécialiste de l'œil et de la vision a décidé de déménager ses pénates en Pays Léonard après une longue carrière à Bayonne.

De Toulouse à Saint-Pol, en passant par Bayonne

Diplômé de l'Université de Toulouse, François Mazille a un parcours universitaire classique ; après avoir suivi une formation de base en médecine pendant 6 années, il opte pour une spécialisation complémentaire en ophtalmologie. Lauréat de sa promotion, il passe avec brio le concours permettant, à l'époque, d'effectuer un internat. L'obtention de son diplôme a permis à ce midi-pyrénéen d'exercer à Bayonne durant 30 ans, au sein d'un cabinet en association avec des professionnels du socio-médical. Cette collaboration prend fin en 2015, deux choix s'offrent alors à lui ; se réinstaller sur le secteur et conserver sa clientèle ou profiter de cette occasion pour changer de région et relancer une activité.

Saint-Pol-de-Léon, une ville qui allie activité professionnelle et qualité de vie

Dès lors il débute ses recherches en vue de rejoindre la Bretagne, cette région qu'il affectionne tout particulièrement. L'environnement à la fois "maritime et champêtre" - une double facette que l'on ne retrouve nulle part ailleurs - l'a d'ores et déjà conquis car François Mazille connaît la région, ses paysages et sa façade maritime. En effet, ce marin à ses heures perdues a vogué à moult reprises le long des côtes bretonnes.

C'est un contact, humain avant tout, qui va définir sa destination et lui faire mettre le cap sur Saint-Pol. Ses premiers échanges avec les terres Léonardes commencent avec Nicolas Floch, maire et président de la communauté de communes, qui offre à l'ophtalmologue l'opportunité de s'installer à l'Espace Création Entreprises. Le choix de s'installer en Pays Léonard n'est pas sans arrière-pensées car si les conditions d'installation sont en concordance avec son projet, c'est avant tout pour l'accueil, la qualité de vie et la promiscuité

avec la mer qu'il a décidé d'y lancer son activité. La perspective d'intégrer une structure conçue pour les personnes à mobilité réduite finit de le convaincre de déménager à Saint-Pol-de-Léon.

Une installation récente et déjà un dynamisme marqué

À peine arrivé, il n'a pas hésité à mettre un pied à Morlaix pour prendre contact avec le centre médico-chirurgical, dans la perspective de mener d'éventuelles opérations au sein de la clinique. Auparavant effectuées en cabinet, ces interventions chirurgicales en ophtalmologie ne sont à présent plus envisageables en dehors d'un bloc opératoire, précise-t-il. Outre ces correspondances utiles, son installation n'a pas été de tout repos ; URSSAF, sécurité sociale et autres rendez-vous ont fait partie de l'agenda du Docteur durant les trois semaines précédant l'ouverture du cabinet, afin d'être en règle avec les administrations. Trois semaines également pour s'organiser et anticiper une demande qui, selon son entourage, lui promet une activité florissante de consultations. Pour ses premiers pas en terres saint-politaines, il sera pressé de rendez-vous dès l'ouverture, lui a-t-on dit, mais depuis le début il relativise, "je vais être là, un débordé parmi tant d'autre". Au vu de son agenda, garni jusqu'à la fin janvier, il a effectivement du pain sur la planche. C'est donc un ophtalmologue pro-actif et dynamique qui reprend le flambeau, suite au départ du Docteur Hurteaux intervenu il y a 8 ans, permettant aux Saint-Politains de faire de nouveau appel à un spécialiste de proximité en matière d'œil et de vision.

→ Docteur François Mazille, ophtalmologue, chirurgien
Espace Création Entreprises - Zone de Kerrannou
29250 Saint-Pol-de-Léon - Tél. : 02 98 15 80 90
Exclusivement sur rendez-vous (sauf urgence).